



adresse d'une entreprise

Par **JULI8319**, le **26/06/2023** à **20:32**

Bonjour, je suis président d'une association logée à titre gratuit par les HLM, et j'ai découvert (à ma grande surprise) dans la boîte aux lettres, un courrier adressé à une de nos intervenante.

J'ai immédiatement questionné celle-ci qui m'a indiqué que son auto-entreprise était bien domiciliée à son adresse, mais que pour que celle-ci ne figure pas sur internet, elle avait mis la note en second.

Le bureau de l'association que je représente se demande en quoi cela nous engage-t-il?